



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Site internet « Rencontres-ados »

Question écrite n° 11999

Texte de la question

Mme Agnès Carel appelle l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès de la Première ministre, chargée de l'enfance, sur le site internet « Rencontres-ados ». Ce site destiné aux adolescents et jeunes adultes ferait de nouveau l'objet d'inquiétudes notamment de la part de parents qui tirent la sonnette d'alarme. « Rencontres-ados » n'est pas une plateforme nouvelle. Le site existe depuis 2006 et disposerait d'un forum de discussion, un système de recherche pour trouver des membres proches de chez soi et un système de messagerie privée. Mais en naviguant sur la plateforme, plusieurs points soulèvent des interrogations, comme le soulignent certains journalistes qui ont enquêté sur ce site. Premièrement, le règlement du site de rencontres établit une liste de 38 comportements interdits, tel que l'interdiction aux mineurs de s'inscrire sans l'autorisation parentale, ou encore l'interdiction d'envoyer des photos et messages à caractère sexuels. Mais dans les faits, aucune vérification d'identité ne serait demandée lors de l'inscription. Ainsi, les conversations seraient privées et donc ne seraient pas contrôlées. Certains témoignages recueillis feraient état régulièrement d'échanges à caractère sexuel entrepris par des majeurs envers de très jeunes mineures de 13 ou 14 ans par l'intermédiaire de la plateforme. Selon d'autres, ce site serait devenu un vrai repère de pédophiles. Aussi, elle lui demande quelles mesures elle entend prendre pour protéger les mineurs exposés aux prédateurs sexuels sur des sites qui devraient leur être exclusivement réservés et mieux contrôler ce type de site.

Données clés

Auteur : [Mme Agnès Carel](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Horizons et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 11999

Rubrique : Enfants

Ministère interrogé : [Enfance](#)

Ministère attributaire : [Économie, finances, souveraineté industrielle et numérique](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 octobre 2023](#), page 8938

Question retirée le : 13 février 2024 (Fin de mandat)